



	SOMME	MODE DE REPARTITION	VERSEE EN :
DOTATION AGENT	440 ou 410 ou 380 €	Selon 3 catégories* C1-C2-C3	Chèque Vacances ou Remboursement
DOTATION NOEL AGENT	60 €	Forfait	C'KDO
EVENEMENTS FAMILIAUX ** Mariage-Pacs/Départ en Retraite	90 €	Forfait	Wedoogift

PARTICIPATION CSE AUX ACTIVITÉS CULTURE ET SPORT (abonnement sportif, carte ciné, musée, événements sportifs...)

Remboursement une fois par an à hauteur de 50% de la facture dans la limite de 50 €

AIDE FINANCIERE AUX EQUIPES SPORTIVES

Prestation pour des équipes identifiées « CSE Pôle emploi Grand Est » et participant à un tournoi / une manifestation inter-entreprise ou à une manifestation sportive caritative ou humanitaire : 200€ par équipe d'agents constituée et par an.

DOTATION NOEL ENFANT (- DE 16 ANS)	60 €	Forfait	C'KDO
AIDE ETUDES ENFANTS HANDICAPES	1500 / an €	Selon âge et études ou contrat	Remboursement
DOTATION ENFANT	230 ou 210 ou 190 €	Selon 3 catégories* C1-C2-C3	Chèque Vacances ou Remboursement
RENTREE SCOLAIRE		Selon 3 catégories* C1-C2-C3, tranches d'âge et niveau d'études	C'KDO Chèque Culture
Maternelle / Primaire 3 - 10 ans	50 ou 40 ou 30 €		
Collège 11 - 14 ans	70 ou 60 ou 50 €		
Lycée 16 - 17 ans	90 ou 80 ou 70 €		
Etudes supérieures 18 - 26 ans	120 ou 110 ou 100 €		

** Evènements familiaux : DECES : en Lorraine, les agents bénéficient de l'accord décès - pour les 3 territoires, envoi d'une gerbe de fleurs (agents et ayants droits)

* LES 3 CATEGORIES selon RFR : Revenu Fiscal de Référence	C1 = RFR < 34 000 €	C2 = RFR entre 34 001 et 53 000 €	C3 = RFR > 53 000 €
--	---------------------	-----------------------------------	---------------------

→ Les dotations ASC sont versées à tous les agents (CDD et CDI) à l'issue d'une période d'ancienneté de 3 mois.

PRISES EN CHARGES SORTIES - Agents : en CDD ou CDI, présent au moment de l'activité
Enfants : à charge fiscalement et déclarés sous Kalidéa - **Conjoints :** déclarés sous Kalidéa

SORTIES A LA JOURNEE (% et plafond de prise en charge - base de 100 €)			
Catégories	C1	C2	C3
AGENTS	70% (70 €)	65% (65 €)	60% (60 €)
CONJOINTS	50% (50 €)	45% (45 €)	40% (40 €)
ENFANTS	70% (70 €)	65% (65 €)	60% (60 €)

VOYAGES COURTS (jusque 4 jours / 3 nuits) (% et plafond de prise en charge - base de 800 €)			
Catégories	C1	C2	C3
AGENTS	60% (480 €)	55% (440 €)	50% (400 €)
CONJOINTS	30% (240 €)	25% (200 €)	20% (160 €)
ENFANTS	45% (360 €)	40% (320 €)	35% (280 €)

VOYAGES LONGS (plus de 4 jours / 3 nuits) (% et plafond de prise en charge - base de 1000 €)			
Catégories	C1	C2	C3
AGENTS	60% (600 €)	55% (550 €)	50% (500 €)
CONJOINTS	30% (300 €)	25% (250 €)	20% (200 €)
ENFANTS	45% (450 €)	40% (400 €)	35% (350 €)

**POUR VOUS INFORMER,
SUR QUEL SYNDICAT
COMPTEZ-VOUS ?**



NOS OBJECTIFS :

UN CSE INNOVANT, AMBITIEUX ET INVENTIF

**DES PRESTATIONS ADAPTEES
A LA VIE DES AGENTS**

ORIENTATIONS 2021



POUR 2021, LE SNU A SOUHAITÉ :

- **Garder** les mêmes prestations qu'en 2020 !
- **Garantir** le montant actuel des prestations et ce, jusque fin 2023 !
- **Augmenter** certaines prestations dès janvier 2021 !

Cependant, après une année de gestion du CSE et des ASC, le SNU a souhaité apporter quelques touches de changement et d'innovation :

1. Modification des plafonds des catégories pour plus d'équité:
 - CI < 34 000 euros
 - C2 entre 34 001 euros et 53 000 euros
 - C3 plus de 53 001 euros
2. Augmenter la Prestation Participation CSE aux Activités Culture sport de **10 euros**
3. Revoir l'objet de cette Prestation pour une meilleure compréhension
4. Revoir le budget courant 2021 pour **Augmenter la Dotation NOEL**
5. **Mettre en place des Locations pour l'ETE 2021**
6. Garder Tohapi et Faire des conventionnements avec des prestataires de Locations Vacances
7. Mieux Communiquer sur le chalet de Xonrupt et garder un taux d'occupation comme en 2018
9. Organiser une politique voyages et week-ends cohérente avec les conditions sanitaires et prévoyante en terme en termes d'annulation (une seule destination longue et une courte par an, quitte à faire des rotations). Voir si maintien possible WE à Bruxelles / Bruges (prévue en avril 2021).
10. Mettre en place d'un système à points pour départager si besoin les participants aux voyages et locations ! Fin du premier arrivé - premier servi, et dans la mesure du possible des tirages au sort !
11. Revoir le coût CSE de la carte CEZAM par rapport au peu de bénéficiaires. Actuellement 8 000 euros pour 50 cartes.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION 2021



POUR 2021, LE SNU A SOUHAITÉ GARDER LES MÊMES CONDITIONS QU'EN 2020

DOTATION AGENT ET DOTATION ENFANT + PARTICIPATION CSE ACTIVITÉS CULTURE ET SPORT : 3 mois de présence pour bénéficier des prestations

DOTATIONS NOEL + PRESTATION RENTRÉE SCOLAIRE (PAR NIVEAU D'ETUDES) :

3 mois de présence à la date de l'événement c'est à dire le 25/12 pour NOEL et le 01/09 (Rentrée scolaire)

Cependant, après une année de gestion du CSE et des ASC, le SNU a souhaité apporter quelques touches de changement et d'innovation :

1. Respect de la date de clôture des prestations (égalité de traitement entre les agents)
2. Proratisation de la dotation Agent et de la dotation enfants pour les nouveaux arrivants en Grand Est CDI et CDD au cours de l'année (hors mutations)
3. Prise en compte pour la Dotation Enfant dès la naissance / adoption de l'enfant
4. Prise en compte des Retraités Pôle emploi Grand Est pour un accès à une carte inter-CE (au prix agent), aux sorties journées (au prix agent) et un accès aux voyages CSE en cas de places disponibles pour compléter un voyage.
5. Prise en compte de tous les enfants à charge fiscale (16 -25 ans) pour participation aux sorties journée.

POUR LES DÉTAILS ET LES PRESTATIONS : NOUS CONTACTER

syndicat.snu.grandest@pole-emploi.fr

www.snugrandest.org

